



EXTRAIT REGLEMENT INTERIEUR - SENIORS

PRINCIPES GENERAUX :

Chaque joueur s'engage à respecter les équipements individuels et collectifs, et le matériel mis à leur disposition pour la pratique de la discipline sportive du club.

Tout licencié à l'ECSAF doit :

- avoir pris connaissance et approuvé le règlement intérieur,
- s'être acquitté du montant de la cotisation à l'inscription, fixé par l'Assemblée Générale, en ayant passé la visite médicale obligatoire autorisant la pratique du football,
- avoir une conduite respectueuse sur et autour des terrains,
- être responsable moral et financier des sanctions et amendes encourues en match pour des cartons pris hors du jeu (discussion avec l'arbitre, insultes, mauvais gestes, coups et autres).

Aucune excuse ne sera tolérée ; à ce titre, **chacun s'engage à rembourser au club, le montant du carton pris dans les conditions citées ci-dessus – le non-respect de cette règle suspendra le joueur de toute pratique du football (entraînement et match) jusqu'à ce que le remboursement soit effectué.**

- **prendre en charge, en cas d'appel demandé par l'intéressé, les frais concernés** (administratif, transport, repas, courrier et amendes) selon les tarifs en vigueur de la Ligue et District.
- passer devant la Commission de Discipline du club et accepter les sanctions données par les membres de cette commission (en plus des sanctions données par les instances).

Le club décline toute responsabilité, en cas de perte ou vol, à l'intérieur des enceintes sportives de Chaingy et St Ay.

LES JOUEURS :

Il est fourni à tous les joueurs, un calendrier des entraînements et des compétitions suivant sa catégorie ainsi que les coordonnées de son encadrement.

Tout joueur licencié doit se tenir à la disposition du club en acceptant :

- le choix des entraînements et les compositions d'équipe,
 - le calendrier des entraînements fixés par les éducateurs,
 - les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé.
- Tout joueur est tenu de respecter les règles élémentaires de la vie sportive et associative, et doit :
- se tenir au courant des convocations (c'est au joueur de téléphoner et non l'inverse),
 - respecter les horaires d'entraînements et convocations aux matchs,
 - prévenir l'éducateur au moins 48h à l'avance, en cas d'absence ou d'empêchement (sauf cas particuliers),
 - accepter les décisions prises par les éducateurs et dirigeants,
 - respecter les membres officiels des instances du football (arbitres, délégués), les adversaires, partenaires et dirigeants
 - participer au maximum à la vie de l'association (réunions, Festivités...).

Tout joueur blessé, même légèrement, doit immédiatement en aviser l'éducateur et le secrétaire du club, et se faire examiner par un médecin. Dans le cas de manquement à cette règle, le club ne peut être responsable de quelque préjudice subi par l'intéressé (pour rappel, le délai pour la déclaration d'assurance est de 5 jours maxi).

Tout joueur non convoqué à un match, peut être retenu pour arbitrer (centre ou touche) ou accompagner une autre équipe (senior et jeune) qui manquerait de dirigeants (sans qu'il y ait d'abus dans les demandes).

DEMISSIONS ET FRAIS DE MUTATION :

Les frais de mutation s'élèvent cette année à 75 euros, et sont dus à la Ligue du Centre, pour tout joueur muté en début et au cours de la saison.

Si le joueur muté décide de quitter le club en cours de saison, ce dernier s'engage à rembourser au club le montant de la démission, soit 75 euros. Le non versement de cette indemnité bloquera le départ du joueur dans le club de son choix.

Je soussigné :

.....

Accepte d'adhérer à l'ECSAF selon les statuts et règlements de l'Association

- En cas d'accident, j'autorise l'ECSAF à prendre toute décision permettant mon évacuation vers un centre hospitalier

- J'atteste avoir pris connaissance du non remboursement de la cotisation, en cas d'exclusion ou d'abandon de l'activité

- J'atteste avoir pris connaissance du remboursement des frais de mutation, en cas de départ au cours de la saison

- J'atteste avoir pris connaissance du remboursement des frais de cartons pris hors du jeu, et me soumettre aux sanctions complémentaires du club : carton jaune = 15 euros ; 2ème carton jaune dans le même match = 35 euros ; carton rouge = 50 euros

- J'autorise l'ECSAF à utiliser mon image dans le cadre du football et à l'utiliser à des fins de communication.

Date, Signature du joueur

RECONNAISSANCE DE DETTE CONCERNANT LE REGLEMENT DE LA LICENCE :

(Marquer la somme réglée et le restant dû au moment de l'inscription)